

Rédacteur : Yann VIGUIÉ
Coordinateur du conseil de métier OTRE « Déménagement et conservation de biens »
yann.viguie@otre.org

Édito

Alors que certains se plaignent parfois en France d'un « concentré de déménagements » sur les mois de juillet août, le Québec vient de vivre sa traditionnelle « [journée du déménagement](#) » du 1^{er} juillet. Tradition plus que centenaire de fin des baux des locataires toujours à la même date et occasion d'un véritable « rush » et de course au déménageur.

Chez nous, même si la moitié des déménagements restent encore souvent réalisés entre les mois de juin et septembre, la « saison » n'est souvent plus ce qu'elle était. Le « quadrimestre déménagement », tout comme les contrats d'usages journaliers et saisonniers, ont permis à la profession au fil du temps de réguler et lisser quelque peu les variations d'activité.

De leur côté, les ordonnances MACRON et notamment l'ordonnance du 22 septembre 2017, relative à la prévisibilité et la sécurisation des relations de travail, offre désormais la possibilité aux entreprises appartenant à d'autres secteurs d'activités que celui du BTP, de recourir au contrat de chantier.

L'OTRE a décidé de saisir cette ouverture au moment même où la réflexion sur la taxation des secteurs qui « consomment » beaucoup de CDD revient sur la table.

C'est même en pleine saison, que l'OTRE a décidé d'ouvrir ce dossier par la création d'un groupe de travail interne qui s'est réuni ce 4 juillet avec l'appui de professionnels.

Nous vous tiendrons informés ici de l'évolution de ce vaste chantier. De votre côté n'hésitez pas à utiliser cette newsletter pour nous donner des nouvelles de vos entreprises, de vos régions, que nous relayerons bien volontiers.

Bonne saison à tous !

1. « Immobilier en Île-de-France : gare aux idées reçues »

Avec presque un million de logements vendus, le marché immobilier hexagonal a enfin retrouvé le dynamisme de 2007. L'année 2017 a été en effet une année tout à fait exceptionnelle tant en Île-de-France qu'en province. 2018 le sera moins. Si les fondamentaux de la demande sont bien orientés, plusieurs facteurs comme l'évolution des taux d'intérêts ou le recentrage géographique des aides pourrait aussi jouer en sens inverse.

L'Île-de-France n'est pas la France !

2017 est un excellent cru pour l'immobilier en France. Il n'en reste pas moins que des différences de fond existent entre l'Île-de-France et les autres régions. Le grand Paris c'est 10,5 millions d'habitants et 25 % du PIB français, soit le cœur urbain et économique du pays. Si les enjeux liés au logement sont importants partout sur le territoire national, ils demeurent particulièrement cruciaux en Île-de-France.

Les chiffres pour l'année 2017 sont parlants : près de 186 000 logements existants ont été vendus en Île-de-France. Le volume des ventes a ainsi augmenté de 18 % sur un an. Le marché a donc retrouvé son dynamisme. La question du logement est l'un des facteurs clés d'une politique de la ville bâtie dans l'intérêt de ses habitants, elle doit être discutée de façon objective et sur la base d'éléments probants, au-delà des clivages politiques et des considérations partisans.

Et dans ce cadre, la mobilité professionnelle et familiale et donc le déménagement doivent être encouragés.

[Découvrir la charte d'engagement OTRE DÉMÉNAGEUR](#)

Il y a d'excellents rapports sur la situation du logement et de l'immobilier sur les actions à entreprendre. Je vous invite par exemple à consulter [le rapport de la commission logement du MEDEF Ile de France de 2017](#) auquel l'OTRE Île-de-France avait participé dans le cadre de l'élaboration du programme en vue des échéances présidentielles et législatives de 2017, en y intégrant un volet « aide à la mobilité et crédit d'impôt des frais de déménagement » notamment.

Mais n'hésitez pas non plus à nous donner des nouvelles de l'évolution du marché de la mobilité dans vos régions, nous en rendrons compte ici !

L'OTRE tient également à votre disposition une analyse sectorielle sur les services de déménagement « étude annuelle 2017, conjoncture et prévisions » étayée de fiches sur les performances financières des principales entreprises, nous pouvons vous communiquer, sur simple demande, la synthèse ainsi que la fiche concernant votre entreprise.

<http://www.medef-idf.fr/rapport-2017-de-commission-logement/>

2. Le gouvernement vise les taux réduits de TVA

Bruno LE MAIRE a déclaré que le gouvernement s'interrogeait sur l'utilité des taux réduits de TVA, notamment dans la restauration et le bâtiment. Leur utilité, selon LE MAIRE, n'est pas évidente et ils coûtent très cher à l'État. L'obtention de la TVA à taux réduit dans le déménagement n'est donc vraiment pas d'actualité, ni dans l'aire du temps... En revanche, l'OTRE et son conseil de métier *Déménagement* continuent à travailler pour faire avancer le crédit d'impôt des frais de déménagement, dès lors qu'il existe une facture et que la mobilité a lieu pour raisons professionnelles, meilleure façon de fluidifier les bassins d'emplois tout en apportant une mesure forte destinée à contrer le travail illégal.

3. Plus d'un million de cartes BTP ont été délivrées depuis octobre

Dans un communiqué, la direction générale du travail (DGT) fait le bilan, huit mois après, de la mise en place de la carte BTP, rendue obligatoire depuis le 1^{er} octobre 2017. 1 281 110 salariés du BTP sont aujourd'hui titulaires d'une carte d'identification professionnelle. Un nombre à mettre en parallèle avec les 1,145 millions de salariés que compte le BTP, souligne la DGT. En outre, 68 728 cartes ont été délivrées à des salariés détachés. Au premier trimestre, l'inspection du travail a réalisé plus de 8 000 contrôles sur cette thématique. En savoir plus [sur le site de preventionbpt](#). L'OTRE espère que le constat positif de la mise en œuvre de la carte BTP permettra de lever les freins à sa transposition en déménagement, véritable outil à la fois de lutte contre le travail illégal et de valorisation professionnelle, il suffit de voir comment cela se passe au Québec ou en Belgique !

Ci-joint le lien avec la demande de cartes BTP <https://www.cartebtp.fr/>.

<https://www.preventionbtp.fr/Actualites/Toutes-les-actualites/Chantier/Pres-de-1-3-million-de-cartes-BTP-delivrees>

4. Les branches professionnelles ont intérêt à négocier sur les contrats courts

Le député En Marche du Val-d'Oise Aurélien TACHÉ, rapporteur à l'Assemblée de la partie assurance-chômage du projet de loi « *avenir professionnel* » met le gouvernement sous pression sur la question très sensible des contrats courts. À [lire dans les Echos](#) mais également [sur Europe 1](#) dans [le Figaro](#) ou encore

[Europe 1](#). L'OTRE et le conseil de métier *Déménagement* ne pourront échapper à la réflexion, et ils y réfléchissent déjà (Cf. édito).

5. Assouplissement de la jurisprudence relative à la requalification du CDD en CDI

La Cour de cassation ouvre une brèche en faveur de l'employeur dans sa jurisprudence relative à la requalification des CDD pour remplacement en CDI.

Jusqu'à-là, la Cour de cassation considérait qu'à partir du moment où le CDD ne mentionnait pas la qualification du salarié remplacé, le CDD était automatiquement requalifié en CDI.

Depuis un arrêt du 3 mai 2018, la Cour de cassation a assoupli sa jurisprudence.

En effet, la cour d'appel avait relevé que, si les CDD en cause précisaient effectivement l'emploi de la salariée remplacée, ils ne mentionnaient pas sa qualification, c'est-à-dire « sa classification, sa catégorie, son échelon, son indice ».

La simple mention de l'emploi du salarié remplacé, ici « technicienne supérieure de laboratoire », était insuffisante.

Pourtant, la Cour de cassation a cassé cet arrêt, dans la mesure où la fonction de visée au CDD renvoyait à une qualification professionnelle précisément définie par la grille de classification de la convention collective applicable à l'entreprise.

Elle en a ainsi déduit que les CDD en cause étaient conformes aux exigences légales et qu'ils n'auraient donc pas dû être requalifiés en CDI par les juges de la Cour d'appel.

Cass. soc. 3 mai 2018, n° [16-20636](#) FSPB

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechJuriJudi&idTexte=JURITEXT000036900272&fastReqId=154695938&fastPos=1>

Pourquoi il serait absurde de taxer les CDD ?

Bonne analyse du « Think Tank » IFRAP dirigé par Agnès Verdier MOLINIÉ qui donnera des arguments aux entreprises de déménagement qui sont les premières menacées et que vous pouvez [retrouver ici sur le site de l'IFRAP](#).

6. Canicule : ils travaillent sous la chaleur

Lundi 2 juillet à Lyon, le thermomètre a affiché une trentaine de degrés dès 9 heures du matin. Comment s'adaptent ceux qui travaillent en pleine chaleur ? [à voir sur France Info TV](#).

Mais le comportement face à la chaleur est aussi question de prévention.

Le ministère de la santé active le plan canicule

La ministre des solidarités et de la santé, Agnès BUZYN, a lancé cette semaine le [plan canicule](#) annuel, qui sera activé jusqu'au 15 septembre 2018. Dans ce cadre, elle incite tous les acteurs à être vigilants dès les premiers pics de chaleur de la saison. Elle attire l'attention des employeurs sur le fait qu'ils sont tenus, en cas de vague de chaleur, de prendre les mesures visant à « *assurer la sécurité et à protéger la santé des travailleurs de leurs établissements : aménagements d'horaires, limitation ou report des activités susceptibles d'avoir un effet délétère sur la santé de leurs travailleurs (port de charge, exposition au soleil aux heures les plus chaudes, etc.)* ». Le ministère rappelle qu'au cours de l'été 2017, dix décès sur les lieux de travail ont été attribués à la chaleur.

[Découvrir la charte d'engagement OTRE DÉMÉNAGEUR](#)

Selon les articles [L 4121-1 et suivants](#) et [R 4121-1](#) du Code du travail, les employeurs ont la responsabilité de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité de leurs travailleurs en tenant compte des conditions climatiques.

Des mesures ciblées sont également prévues : il s'agit notamment d'actions de prévention, d'information et de formation ainsi que d'une réorganisation du travail adaptée si nécessaire. En [savoir plus notamment sur le site de la Direccte Ile-de-France](#).

7. Vu dans la presse

Les déménagements cartonnent à lire [dans l'Est Républicain](#)

Démarches à effectuer en cas de déménagement [dans le Midi Libre](#)

Astuces pour un déménagement réussi à [lire dans le Quotidien](#)

Attention aux escrocs du déménagement [à lire dans la Tribune \(du Québec\)](#)

Avec ses voitures connectées, City-Drop veut faciliter le déménagement A [lire dans l'Usine Digitale](#)

Vous déménagez ? Six astuces pour s'acclimater à son nouveau quartier [à lire sur aleteia](#)

Quatre excuses parfaites pour ne pas aider tes potes à déménager à [lire sur Madmoizelle](#) mais passez plutôt par un pro !

Ces douze photos des plus gros fails de déménagement

Ah, le casse-tête du déménagement... Entre la logistique, devoir porter le canapé qui pèse une tonne et le stress de casser ses verres préférés, déplacer ses effets personnels de son ancien à son nouveau chez soi n'est pas vraiment une partie de plaisir. Ces douze personnes qui n'ont pas voulu confier le transport de leurs affaires à un professionnel en savent quelque chose à [voir sur le demotivateur.fr](#)

Cannes : il oublie 180 000 euros dans un meuble, les déménageurs partent avec

Un habitant de Cannes qui avait vendu une commode s'est rappelé soudainement qu'il y avait caché une forte somme d'argent. Les déménageurs venus chercher le meuble ont découvert le magot et sont partis avec. À [lire dans France Soir](#).

8. Agenda

Conseil de métier déménagement physique : **13 septembre** matin (retenez la date),
Réunion au ministère des transports sur la dématérialisation du LIC : **mercredi 26 septembre 2018**,
Commission mixte paritaire : **lundi 8 octobre après midi**,
Commission mixte paritaire : **7 novembre**,
Conseil de métiers déménagements physique : **4 décembre**,
Commission mixte paritaire : **11 décembre**.